



**ÉLECTIONS DES
CHAMBRES D'AGRICULTURE :
UN ENJEU MAJEUR
POUR LA FGTA-FO**



Votre espace client pour gérer vos démarches en ligne

Un gain de temps dans la gestion de votre santé

Réalisez vos actes en ligne

- Affiliation de vos ayants droit et/ou choix d'options facultatives
- Envoi de vos factures, décomptes et devis
- Possibilité de recevoir des alertes en temps réel pour les remboursements
- Réédition de vos cartes de tiers payant

Consultez toutes vos informations utiles

- Tableau de garanties
- Historique de vos remboursements
- Géolocalisation des professionnels de santé à proximité

Pour créer votre espace client ou y accéder :
espace-client.ag2rlamondiale.fr/accueil



 **AG2R LA MONDIALE**
Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance

solidari.

L'ÉDITO 132



Mes cher(e)s camarades,

Depuis plusieurs semaines, nous sommes confrontés à une instabilité politique majeure.

Durant cette longue période, nous avons tout de même pu conclure, dans le cadre des négociations interprofessionnelles, trois accords, sur l'assurance chômage, l'emploi des seniors et l'évolution du dialogue social. Lors de ces négociations, nous avons réussi à obtenir des avantages significatifs et entre autres, la mise en place d'une retraite progressive ainsi que le déplaçonnement des trois mandats. C'est un premier pas.

Dorénavant, nous poussons fortement pour que ces accords soient retranscrits dans la loi afin qu'ils puissent être mis en œuvre le plus rapidement possible.

À ces perturbations politiques s'ajoute une crise industrielle majeure, la FGTA-FO est particulièrement touchée dans de nombreux secteurs.

La grande distribution connaît un important bouleversement d'organisation avec la mise en location-gérance de plusieurs magasins sur l'ensemble du territoire. Et enfin, avec l'annonce récente de la perte de 2389 emplois au sein d'Auchan.

Les grandes enseignes de l'hôtellerie sont également concernées avec le passage en franchise de nombreux hôtels.

Dans ce contexte social extrêmement difficile, nous avons revendiqué notre présence au sein du Conseil National du Commerce. Revendication qui avait été acceptée par l'ancien Premier ministre et qui devait être actée dans le cadre d'un décret.

L'objectif étant d'établir un socle garantissant le maintien des avantages sociaux des salariés. Avec l'arrivée d'un nouveau Premier ministre nous resterons très vigilants et combatifs afin que les engagements soient tenus.

Le cycle des élections TPE et du particulier employeur étant terminé, nous souhaitons vous remercier pour votre mobilisation et votre implication. Même si la participation est faible sur l'ensemble des secteurs interprofessionnels, nous restons représentatifs ce qui est une première victoire. Lors du prochain magazine, nous vous donnerons les résultats détaillés pour les secteurs de la FGTA-FO.

Les combats se suivent et nous devons y répondre. Une nouvelle échéance électorale arrive du 15 au 31 janvier : les élections des Chambres d'agriculture.

Nous savons que nous pouvons à nouveau compter sur vous, comme vous pourrez compter sur nous pour mener à bien cette campagne essentielle à notre représentativité.

En cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2025. Qu'elle vous apporte prospérité, santé et solidarité.

Amitiés syndicales,

Laurent Rescanières,
Secrétaire général de la FGTA-FO

SOMMAIRE

● L'édito	3
● Actus sur le terrain	5-11
● Portraits croisés	12-13
● Dossier	15-17
● Actualités	18-21
● Syndicalisation	22
● Formation	24
● International	25
● Juridique	26-28
● Enquête	29-30

 Retrouvez toute l'actualité de la FGTA-FO sur les réseaux sociaux

Une publication trimestrielle de documentation syndicale de la Fédération Générale des Travailleurs de l'agriculture, de l'alimentaire, des tabacs et des services annexes Force Ouvrière - FGTA-FO : 15 avenue Victor Hugo 92170 Vanves - Tél. : 01 86 90 43 60 - Directeur de la publication : Laurent Rescanières Responsable communication : Clémence Bocel - Crédit photos : FGTA-FO, Adobe Stock - FreePik - Unsplash.com Conception et création : Isabelle Mouton - Tél. 06 66 24 48 20. Impression : ICE Groupe - n°CPPAP : 1126 S 06489 - ISSN 1121S06489.





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général

#ÉLECTIONS TPE

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS TPE

Les élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) se sont tenues du 25 novembre au 9 décembre 2024.

Un grand investissement humain s'est manifesté dans toute la France. Merci à tous les militants qui ont sillonné le pays pour expliquer les enjeux de ces élections.

Rappelons d'abord que ces élections sont déterminantes pour un syndicat comme Force Ouvrière car elles jouent un rôle fondamental dans la représentation et l'influence du syndicat au niveau national. Pour notre organisation, les élections TPE sont une occasion unique de renforcer sa représentativité, d'assurer une meilleure défense des salariés des petites entreprises, et de peser dans les discussions nationales et locales sur les droits des travailleurs.

DONNER UNE VOIX AUX SALARIÉS DES TPE, TROP SOUVENT ISOLÉS...

En France, environ 20 % des salariés du secteur privé travaillent dans des TPE (entreprises de moins de 11 salariés). Ces travailleurs ont peu d'accès direct aux syndicats dans leur entreprise, faute d'instances représentatives locales, CSE ou représentants syndicaux. Ils sont souvent isolés face à leurs employeurs et peuvent manquer d'information sur leurs droits. FO, par son action et sa communication, a pour objectif de représenter ces travailleurs dans les instances paritaires, comme les conseils de prud'hommes ou les commissions paritaires locales, et d'être porte-parole des préoccupations spécifiques des salariés des TPE, comme les niveaux de rémunération ou

l'absence de garanties sociales solides. Les élections TPE permettent à FO de se positionner comme un défenseur de ces salariés et de peser dans les négociations nationales. Les résultats des élections TPE comptent dans la mesure de la représentativité des syndicats au niveau national. Plus FO obtient de voix, plus l'organisation peut influencer les accords interprofessionnels sur les salaires, le temps de travail, les retraites, etc.

Par ailleurs, FO ayant une implantation forte dans les secteurs représentés dans les TPE comme l'artisanat, le commerce, les services à la personne... ces élections permettent de consolider et d'étendre cette implantation à l'échelon national. En mobilisant les salariés des TPE, FO peut gagner en visibilité et en efficacité dans des secteurs où la syndicalisation est traditionnellement faible.

LES MILITANTS SUR LE TERRAIN

Au fur et à mesure que la campagne prenait de la vigueur, nous avons rapporté, sur notre site Internet et par des communiqués, les différentes mobilisations de militants, délégués, fédéraux, membres des UD... qui ont mené des actions de terrain pour encourager les salariés concernés à voter et distribuer les pass TPE, porte d'entrée à la

plateforme Avantages de la FGTA-FO. Voici quelques articles parus durant toute cette période:

LA CAMPAGNE TPE BAT SON PLEIN DANS LE MORBIHAN !

Les équipes ont mené de nombreuses actions les dernières semaines : des distributions ciblées à Camors, commune rurale de 3300 habitants avec plus de 340 salariés travaillant dans des TPE et à Locminé, petite ville de 4600 habitants avec près de 350 salariés dans une TPE. Des camarades de l'UD FO 56, de l'action sociale et des organismes sociaux se sont mobilisés pour distribuer des pass TPE et encourager à voter pour les élections.

NOMBREUSES ACTIONS AVEC L'UD DE PARIS :

- Une journée de distribution de Pass TPE a été organisée par la FGTA-FO avec le soutien de l'union départementale de Paris le jeudi 28 novembre. Plus d'une vingtaine de militants se sont réunis à la confédération pour préparer le plan de distribution de Pass TPE dans le 14e arrondissement, y compris sous la neige le 22 novembre. Engagés et motivés, ils ont sillonné le département malgré le froid. Mille mercis à eux ainsi qu'à l'UD de Paris qui nous soutient depuis le début de la campagne pour réussir cet important enjeu pour



notre représentativité.

• Trente personnes étaient réunies à la Bourse du travail pour aborder le plan de distribution des Pass TPE le vendredi 15 novembre.

Nous avons eu une belle participation et beaucoup d'énergie dans le groupe. Les retours des personnes contactées étaient très positifs et cela nous a encouragés à continuer nos efforts. La FGTA-FO et l'UD de Paris remercient tous les participants à cette journée d'action pour leur présence et leur engagement.

Journée de distribution des PASS TPE avec l'équipe FO **Carrefour Hyper Créteil**. La FGTA-FO remercie Said Kara ainsi que tous les militants Carrefour pour leur implication et leur engagement.

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS TPE BAT SON PLEIN AU MANS!

Les équipes de l'UD FO de la Sarthe, accompagnées par la FGTA-FO, ont distribué des Pass TPE et des tracts dans le centre-ville du Mans. Les militants ont pu informer les salariés sur les actions menées par FO dans leur secteur et pourquoi il est essentiel de voter. Un grand merci à Loïc Boyard et à toutes les équipes de l'UD FO de la Sarthe pour leur mobilisation hier et pour leurs actions pendant tout le mois de novembre.

LA CAMPAGNE DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES!

Les militants de l'UD FO 65 ont réalisé des opérations de tractage en centre-ville. Ils ont distribué plus de 200 Pass TPE pour encourager à voter et faire voter FO.

Chaque voix compte pour ces élections!

DES INTERVIEWS DE SALARIÉS SUR LE TERRAIN COMME SANDRINE, ASSISTANTE MATERNELLE:

« Il faut voter FO parce que c'est un syndicat très réactif quand nous avons besoin d'informations au niveau professionnel, et très actif au niveau des réseaux sociaux, Il nous fournit un nombre considérable d'informations, des simulateurs pour les assistantes maternelles qui nous « dépatouillent » de plein de choses... et être syndicalisé, c'est avoir une aide au niveau de nos droits, de nos informations! »

LA COMMUNICATION DE LA FGTA-FO: DES MOTS D'ORDRE MOBILISATEURS...

Je vote FO pour mes droits: ma convention collective, mon salaire, mon temps de travail, mes congés, mes formations, mes conditions de travail, ma protection sociale.

Je vote FO pour être mieux conseillé.

Je vote FO pour être défendu.

Je vote FO pour améliorer ma rémunération et mon pouvoir d'achat.

... ET DES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX...

Avec notamment:

- Une campagne soutenue avec des publications par secteur et des rappels à voter très régulièrement,
- Une campagne mail à 100 000 contacts pour encourager à voter dans tous les secteurs de la FGTA-FO,
- Des explications et la création de guide pour voter simplement,
- Une campagne de SMS envoyés à 50 000 contacts,
- Des communications dédiées pour les apprentis,
- Des vidéos de chaque fédéral par secteur pour mettre en avant les actions de FO dans les secteurs de la FGTA...



● Clémence Bocel, Responsable de la communication

#ÉLECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

NOTRE REPRÉSENTATIVITÉ NATIONALE EST EN JEU!

En janvier 2025 ont lieu les élections dans les Chambres d'agriculture.

Il est indispensable que FO, défenseur historique des salariés, y soit fortement représenté afin de pouvoir continuer à porter leurs revendications. Si vous êtes salarié du secteur agricole, vous savez mieux que quiconque quels sont vos besoins et vos priorités, c'est pourquoi nous vous invitons à présenter votre candidature à ces élections sous la bannière de FO.

Les chambres d'agriculture: leur rôle, leur importance

Les chambres d'agriculture sont des établissements publics chargés d'accompagner et de représenter les acteurs du monde agricole. Elles jouent un rôle essentiel dans le développement et la gestion de l'agriculture à l'échelle locale et nationale. Elles représentent

les intérêts des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et dans les discussions relatives aux politiques agricoles et participent à la concertation sur les projets territoriaux, environnementaux, économiques ou sociaux ayant un impact sur l'agriculture.

Elles fournissent des services d'accompagnement aux agriculteurs et

leur offrent des conseils dans des domaines variés: agronomie, élevage, gestion des exploitations, transformation des produits agricoles, et aident à la mise en œuvre de pratiques agricoles durables en participant à des démarches en faveur de la biodiversité, de la qualité des sols, et de l'eau et en accompagnant les agriculteurs dans

leur adaptation face au changement climatique

Elles organisent des sessions de formation et soutiennent les initiatives pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, participant également au développement rural, en aidant à diversifier les activités agricoles: tourisme rural, circuits courts, transformation à la ferme et en encourageant la valorisation des produits agricoles locaux. Structurées à l'échelle départementale, régionale et nationale, les chambres d'agriculture sont financées par des taxes et par des prestations de services.

FO: un acteur essentiel au sein des chambres d'agriculture

FO joue un rôle important au sein des chambres d'agriculture, dans la défense des droits et intérêts des salariés et dans la promotion de conditions de travail équitables. Le syndicat siège dans les commissions paritaires et comités sociaux où sont discutées les conditions de travail, les salaires, et les politiques de gestion des ressources humaines et prend part aux négociations des conventions collectives qui encadrent les droits des employés des chambres d'agriculture. Il intervient pour s'assurer que les décisions prises par les chambres d'agriculture tiennent compte des besoins des salariés, notamment lors de restructurations ou de réorganisations internes.

FO offre un accompagnement aux salariés en cas de conflits ou de litiges avec leur employeur (par exemple, licenciements, sanctions disciplinaires, harcèlement) et peut fournir un conseil juridique, un accompagnement lors des procédures disciplinaires ou contentieuses, une médiation pour résoudre les différends.

Comment se déroulent les élections?

En janvier 2025, 2,2 millions de personnes inscrites peuvent participer aux élections des Chambres d'agriculture, sous réserve d'être inscrites sur les

listes électorales spécialement établies à cette occasion. Pour prendre part au vote, chaque électeur doit auparavant s'assurer qu'il est bien inscrit sur la liste électorale.

Les électeurs élisent les membres des 88 Chambres d'agriculture départementales, interdépartementales, territoriales et 2 Chambres d'agriculture de région sans Chambre territoriale (Île-de-France et Corse) ainsi que les membres du collège des chefs d'exploitation des Chambres régionales et de région avec Chambres territoriales. En mars, les membres élus élisent à leur tour les membres des 11 Chambres régionales d'agriculture ou de région (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie).

Enfin, à la fin du mois de mars, la réunion des Présidents des Chambres d'agriculture constitue les Chambres d'agriculture France. Les Présidents des Chambres élisent alors le Président de Chambres d'agriculture France et les membres du conseil d'administration qui élisent le bureau.

Des élections primordiales pour notre représentativité

Ces élections servent au calcul de la représentativité des organisations syndicales. Plus que jamais FO doit sortir renforcé de ces élections afin que nos représentants puissent négocier sur les territoires et nationalement vos CCN, les salaires, les conditions de travail, les prestations de santé et prévoyance, les œuvres sociales... Les élus FO ont pour mission première de faire remonter les revendications des salariés et défendre les intérêts. Cette mission est d'autant plus nécessaire dans un contexte de crise comme celle qui frappe le secteur agricole.

FO a bâti sa réputation sur son indépendance politique, qui lui donne une totale liberté d'action. Fidèle à ses valeurs solidaires, elle est engagée de longue date aux côtés des salariés du secteur agricole. Sa pugnacité en matière de négociation lui a permis de

signer de nombreux accords notamment en matière de Prévoyance, de Pouvoir d'achat et d'Aide sociale.

Faire gagner FO, c'est:

- Augmenter le pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole,
- Améliorer les conditions du travail,
- Faire évoluer les conventions collectives et la protection sociale,
- Militer pour un meilleur partage de la valeur ajoutée du secteur agricole
- Agir pour une agriculture respectueuse de l'environnement afin de préserver la santé des salariés.

Dans les prochaines années, grâce à votre suffrage, vos représentants FO se batront pour vous, pour vos droits et pour votre salaire...

Ils pourront à ce titre agir pour:

- Améliorer les salaires et la qualité de vie des salariés du secteur.
- Alerter sur le travail illégal.
- Prévenir et réduire la pénibilité des tâches.

FO négocie les Conventions collectives territoriales et l'ensemble des grilles de salaires.

FO revendique une PAC sociale, afin de rapprocher les niveaux de rémunération au sein de l'UE et éviter le travail détaché. Notre organisation se bat aussi pour:

- Conserver la retraite par répartition et pour la mise en place d'une retraite supplémentaire (comme celle des cadres de la production agricole).
- Établir une classification claire, permettant une réelle progression des salaires et une meilleure définition des niveaux dans la nouvelle Convention Collective Nationale en cours de négociation.
- Promouvoir l'égalité professionnelle femmes - hommes.
- Encourager les productions locales favorables à l'emploi, et les filières de production françaises et l'étiquetage « produit en France ».

● Clémence Bocel, Responsable de la communication

Dans les Chambres d'agriculture, vos élus FO, libres et indépendants, s'engagent à siéger et à participer activement aux débats. Ils ont pour mission de faire remonter vos revendications et de défendre vos intérêts. En donnant une forte représentativité à FO lors des prochaines élections, vous soutenez les revendications tant au niveau des salaires que des conditions de travail.

#COIFFURE ET ESTHÉTIQUE

TROIS JOURNÉES FRUCTUEUSES SUR LE STAND FGTA-FO AU SALON MCB 2024



La FGTA-FO, premier syndicat du secteur de la coiffure, était présente au salon MCB, du 12 au 14 octobre, pour renseigner les salariés sur leurs droits et le rôle que joue le syndicat dans les négociations des branches professionnelles (salaires, santé, prévoyance, formation, etc.).

Le samedi, nous avons organisé deux tables rondes sur notre stand, avec pour thématique l'action sociale dans les régimes de protection sociale.

La première était destinée aux esthéticiennes: nous y avons reçu Bertrand Nteziryayo, de l'OCIRP, et Nadia Tamrabet, d'APICIL.

La seconde était consacrée aux coiffeurs et coiffeuses. Nos invités étant Alexandre Das Neves, d'AG2R et François Gouzy, d'AESIO.

Le dimanche et lundi, Phi Anh et Jenna ont animé le stand en proposant des

tatouages éphémères et de maquillage Coachella, une animation qui a attiré beaucoup de monde sur notre stand et qui nous a permis de distribuer pas moins de 3000 chapeaux avec 3000 guides du droit des salariés coiffure et esthétique, ainsi que 3000 PASS TPE.

Nous avons également pu passer le message de l'importance de voter et faire voter FO aux élections TPE.

Le 14 octobre, à l'initiative de la FGTA-FO, l'ensemble des partenaires et les interlocuteurs patronaux ont été conviés sur le stand afin d'échanger sur

l'actualité sociale et les élections à venir. Un grand merci à toutes les personnes qui sont passées sur notre stand, ainsi que les partenaires et Patricia Drevon, du Bureau confédéral, pour leur présence à cet événement clef des professions de la coiffure et de l'esthétique. Nous tenons aussi à remercier chaleureusement les camarades qui nous ont aidés pour toute l'organisation du salon, pendant le montage et le démontage du stand et pour pendant les trois jours. Cet événement a été une réussite grâce à eux!

● Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale

#PREMIER SÉMINAIRE FO ELIOR RESTAURATION FRANCE

LES PLUS ET LES MOINS DE LA NOUVELLE ENTITÉ...

Du 30 septembre au 3 octobre 2024 s'est déroulé à Noirmoutier le premier séminaire Force Ouvrière Elior Restauration France. Les délégués syndicaux de cette nouvelle entité, née de la fusion des différents marchés de la restauration collective du groupe Elior, se sont réunis pour la première fois dans le cadre du village club Miléade de la Barbâtre, où l'équipe sur place a su, par son accueil et son sourire, faire oublier la météo automnale. Nice, Bordeaux, Lille, Perpignan, Grenoble, Toulouse, Lyon, Orléans, Paris, Nantes... La France entière avait rendez-vous en Loire-Atlantique!

Le premier jour fut consacré à l'acheminement des participants à l'aide de vans loués pour l'occasion, direction la Vendée.

Réunis dans la salle d'animation, écrin de nos travaux durant notre séjour, nous avons eu, après un tour de table de présentations mutuelles, un état des lieux de l'activité et des résultats de l'entreprise, qui seraient bien meilleurs que ce que la direction a bien voulu nous laisser croire. Puis nous avons abordé l'orientation voulue par Derichebourg, récemment racheté en partie par le groupe Elior, vers plus de régionalisation, avec des pouvoirs accrus en région et des « Maisons Derichebourg » ou seraient regroupées les activités support et développement, sous le contrôle du directeur régional.

Un retour a aussi été fait à propos de certaines rumeurs (prime pour les DR, changement juridique des cuisines centrales...) avec un rappel qu'il convient de les prendre pour ce qu'elles sont, et de les manier avec précaution.

Autre constat important abordé: les bons résultats actuels sont en grande partie le fruit des équipes sur le terrain et chaque délégué doit les garder à l'esprit lors des différentes négociations avec l'employeur.

Le DSC a fait un retour sur l'activité de notre section syndicale et a noté une stagnation, voire un repli inquiétant des adhésions en province; on a donc rappelé que si certains délégués sont prompts à demander des moyens supplémentaires, ils restent méconnus sur une partie des sites de leur périmètre, ce qui est contraire à ce que doit être l'activité d'un DS.

LES DÉLÉGUÉS SE SONT EXPRIMÉS SUR NOS FORCES ET NOS FAIBLESSES

À la suite de nos premiers échanges, les participants ont été invités à noter, de manière anonyme, sur des petits papiers, ce qui à leur avis représente les forces et faiblesses de notre organisation. Il en ressort:

- Que la proximité et la facilité d'échange entre les délégués et les autres élus sont une force,
 - ...Mais que chacun doit prendre sa part et assurer la couverture terrain, et qu'il existe une demande de plus de communication, que ce soit en interne ou à destination des salariées
 - Que la bonne gestion des frais syndicaux est une force,
 - ... Mais que l'on constate un manque de visibilité sur l'activité des délégués.
- Le DSC a profité de l'occasion pour faire une présentation de la FGTA-FO de ses services notamment juridique et communication. L'occasion de mettre en avant le cap défini par la fédération, au service des équipes syndicales et des salariés. Une présentation de la plateforme « Avantage pour tous » qui est un plus pour nos adhérents présents ou futurs. Enfin, un rappel a été fait sur les élections TPE, un enjeu particulièrement important pour notre Fédération en termes de représentativité nationale.

● équipe Elior



#LES USTA EN PLEIN ESSOR

LA FGTA-FO PARTICIPE AUX CRÉATIONS ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Durant le dernier trimestre 2024, de nouvelles créations d'USTA ont eu lieu et plusieurs d'entre elles se sont réunies en assemblée générale. La FGTA-FO remercie les militants qui s'impliquent dans ces nouvelles structures afin d'accompagner le développement de notre organisation à travers les Unions départementales.



AG de l'USTA Nice



AG de l'USTA des Hautes-Pyrénées

Le 10 septembre 2024, l'AG constitutive de l'USTA de Charente a eu lieu dans la charmante ville de Cognac, avec la participation d'élus de chez Camus, Rémy Martin, Carrefour, Hennessy et Savencia, ainsi que du secrétaire général de l'Union départementale. La FGTA-FO félicite le nouveau bureau, dont tous les membres ont été élus à l'unanimité :

- Mikael Blais: Secrétaire,
- Stéphane Simonnet: Secrétaire adjoint,
- Christelle Roger: Trésorière,
- Delphine Serre: Trésorière adjointe,
- Dominique Gravelle: Archiviste.

La nouvelle USTA du **Loiret** a vu le jour le 12 septembre à Orléans, en présence de Cyril Boulay. Le bureau a été élu à l'unanimité, la FGTA-FO les en félicite. Et le 22 novembre, nous avons implanté celle du **Bas-Rhin** à l'Union départementale de Strasbourg.

L'USTA du **Morbihan** a organisé son AG le 26 septembre dans les locaux de l'UL de Vannes. Plusieurs délégués représentaient Jean Floc'h, la boulangerie artisanale, la volaille, Sodexo et Carrefour. Un représentant d'AG2R a fait une intervention sur l'action sociale à travers les régimes de protection sociale.

Le 27 septembre a eu lieu l'AG de l'USTA de **Haute-Corse** et le 31 octobre, l'USTA de Nice a organisé son AG en présence de Franck Hausner. Les membres du nouveau bureau sont :

- Roberto Di Rosso: Secrétaire général
- Henri Amiel: Secrétaire adjoint
- Juliana Ferreira: Trésorière
- Christelle Lantrade: Trésorière adjointe
- Marie-Pierre Ercole: Archiviste

Le nouveau secrétaire général, Roberto, a fait part de nouvelles implantations dans le département.

Enfin, le 7 novembre, s'est tenue l'AG de l'USTA des **Hautes-Pyrénées**. Une dizaine de militants étaient présents. Un point a été fait sur la chambre d'agriculture, sur l'importance de participer aux

réunions COOV dans chaque département afin d'avoir les informations sur le dépôt de candidature, l'impression des professions de foi et des bulletins de vote... Dans ce département où il leur faut trouver une femme, deux militants vont se rapprocher de connaissances de leur environnement.

Lors de toutes ces assemblées générales, hormis celle d'Orléans où Cyril Boulay était présent, Stéphanie Prat-Eymeric est intervenue sur l'importance des élections TPE, ainsi que sur les élections chambres d'agriculture et sur l'INACS, organisme de formation de la FGTA-FO.

La FGTA-FO félicite ces nouvelles équipes ainsi que les élus des bureaux des USTA.

• Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale



AG de l'USTA Charente

#DÉPARTS ET REMPLACEMENTS

PASSAGE DE FLAMBEAUX ENTRE LES DSC

Lundi 25 novembre 2024, lors d'un moment convivial au siège de la Fédération, la FGTA-FO a organisé une remise de médailles de la confédération FO pour remercier cinq personnes engagées depuis de nombreuses années pour la défense des salariés dans leurs entreprises respectives.

Ce fut l'occasion de revenir sur leurs parcours et surtout de les remercier pour leur mobilisation et leurs actions.

Les délégués à l'honneur étaient :

- **Rabah Dahmani**, qui a travaillé dans le secteur agricole, chez ID Verde, dans le 59, avec comme secrétaire fédéral Guillaume Tramcourt, tout en étant actif à la MSA et en tant qu'administrateur Agricola,
- **Gilles Garnes**, qui a participé à la création du syndicat FO à la générale de Restauration devenu ensuite Elior et dont il a été délégué central et national,
- **Nordine Ayouaz**, qui a réussi à faire progresser FO chez Elior pour atteindre 13 % de représentativité,
- **Pascal Laforge**, qui a participé pendant plus de 20 ans aux négociations au sein de la coopérative agricole 5 branches. Il a été remercié en ces termes par son secrétaire fédéral Pascal Saeyvoet :

Mon cher Pascal,

Dans une délégation, chacun est indispensable, différent, se complète. Et toi, tu serais plutôt du genre « guerrier », ou « on ne me la raconte pas » Et c'est ainsi, même les employeurs le savent, c'est ta force. Ce que tu as à dire, tu le dis, que ça plaise ou non. Avec ton fédéral, tu as toujours su te rendre disponible pour l'agriculture, lors des paritaires techniques, du salon de l'agriculture, et plus particulièrement sur les élections aux chambres d'agriculture. Je sais aussi que tu continues le développement FO par ta présence aux réunions techniques de la production agricole. Je te dis donc à bientôt!

• **Patrick Marrot**, DSC chez Hennessy depuis 2018 qui a réussi à faire progresser FO notamment dans le collège cadre. Il a été remercié lui aussi en ces termes par son secrétaire fédéral Pascal Saeyvoet :

Mon cher Patrick,

Si je devais donner un adjectif pour dire qui tu es au sein de FO serait: la force tranquille. Tu as succédé à Joël Thibault chez Hennessy, mais dans un autre style, le calme, l'écoute et le développement. Ainsi lors de tes deux mandats, tu as su avec toute ton équipe mettre en avant le travail accompli FO. Tes compétences professionnelles ont été sollicitées notamment pour être chef de file au sein de la CPNEFP du CNVS et en région aquitaine.

Tu as, avec ton secrétaire fédéral, une date commune, le 24 juin, jour de votre mariage. Comme quoi la vie et faite de surprise et de sens. Merci pour tout ce que tu as fait pour notre fédération. Je te souhaite à ton épouse et à toi, de profiter pleinement de votre nouvelle rencontre la retraite. Sache que la porte FGTA-FO reste ouverte, n'hésite pas à la pousser, on a besoin encore de toi.

• Clémence Bocel, Responsable de la communication



Remise des médailles en présence des secrétaires fédéraux

LAURENT CHOUQUET UN MILITANT VOUÉ AUX MISSIONS SOCIALES

Secourir autrui dans tous les domaines, c'est ce qui motive Laurent Chouquet, délégué syndical central FO de Idverde Normandie, leader européen du paysage. À l'agence de Val-de-Reuil (27) le quadragénaire exerce la profession de chef de chantier paysagiste. Entré au syndicat FO par la petite porte, le bénévole de la Croix-Rouge depuis près de 30 ans s'est doté d'une nouvelle corde à son arc : il prend désormais soin du mieux-être social de ses collègues de travail. Par là même, il assouvit sa prédisposition à apporter aide et assistance à ses semblables.

« C'est au CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) que j'ai commencé à jouer un rôle social à l'agence Idverde Normandie Val-de-Reuil, qui compte une centaine de salariés, mission que j'ai assumée durant deux mandats. Intéressé par les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) je décidai alors de me présenter, en candidat libre, aux élections du comité social et économique. Il s'avère que j'ai été élu, et par là même associé aux négociations annuelles. À dire vrai, je n'y connaissais rien. Rabah Dahmani, le DSC FO, a proposé de m'accompagner. C'est ainsi que j'ai découvert comment se déroulaient les discussions avec la direction et le rôle primordial que pouvait jouer un syndicat pour faire aboutir les réclamations et revendications des personnels. Alors que je n'étais pas - encore - adhérent à l'organisation, Rabah m'a bien briefé. J'ai eu le sentiment d'effectuer une période d'essai au sein du syndicat FO. J'ai appris beaucoup sur l'activité du syndicat, sa capacité à écouter les préoccupations des salariés et la force de proposition qu'il incarne. J'ai découvert les méthodes et les moyens développés par FO pour répondre au mieux aux attentes des travailleurs. Avec le consentement du délégué syndical central, c'est donc tout naturellement que « l'essai » s'est transformé en adhésion au syndicat FO en 2022.

ÉCOUTER, ACCOMPAGNER, INFORMER

Pour aller au-delà d'une simple adhésion, j'ai décidé d'y militer et de m'y investir au comité central d'entreprise.

Mon mandat m'a apporté beaucoup de satisfaction au niveau social strict et m'a aussi ouvert un horizon beaucoup plus large en matière de dialogue avec les interlocuteurs sociaux de l'entreprise. J'ai alors franchi « les frontières » de l'établissement et me suis projeté sur l'entreprise dans son ensemble.

Représenter FO m'a ouvert toute grande une porte et donné les moyens de répondre efficacement aux attentes de mes mandants. Écouter,

“

RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS, PRÉOCCUPATIONS ET DOLÉANCES...

accompagner, informer est devenu mon antienne. L'impact est essentiel auprès des salariés qui savent que désormais, grâce au syndicat, j'ai les moyens de répondre rapidement à leurs interrogations, préoccupations et doléances.

Je sais pouvoir trouver à la FGTA-FO le service susceptible de m'informer et de me documenter. Je sais aussi pouvoir compter sur Guillaume Tramcourt, secrétaire fédéral chargé du secteur des entreprises du paysage.



Mon engagement n'a pas échappé à la perspicacité de Rabah Dahmani qui, au moment de faire valoir ses droits à la retraite, m'a tout simplement proposé de le remplacer. C'est ainsi que j'ai été désigné DSC FO de la société. Je m'épanouis à exercer ce mandat et je m'y investis même au-delà des murs de l'entreprise : j'ai en effet accepté de prendre la tête de liste FO aux élections des Chambres d'Agriculture dans le département de l'Eure et de mener la campagne électorale dans le but d'obtenir des élus. Développer l'audience de FO dans le secteur des jardins et espaces verts de mon département, c'est aussi l'objet de mon engagement social ».

● Propos recueillis par Daniel Lesage

FRANCK MARTINAUD, DSR AUCHAN « LES SALARIÉS PAYENT LES ERREURS DES DIRIGEANTS! »

Franck Martinaud, 51 ans, marié, père de deux enfants, travaille chez Auchan depuis 1994. Il a commencé à travailler à l'âge de 15 ans, chez un artisan pâtissier à Bourg-en-Bresse. Après un passage à l'armée, il est recruté chez Auchan Lyon Saint-Priest. Délégué Syndical Retail (DSR) national FO depuis mars 2024, au sein de Auchan Retail, il fait face aujourd'hui à un bouleversement économique et social majeur qui impacte tous les secteurs de l'enseigne phare du groupe familial Mulliez, avec, malgré le rachat récent de nombreux magasins Casino, un important plan social de près de 2 400 postes et une réduction drastique du nombre et des surfaces de magasins...

« En 1998, j'ai demandé ma mutation à Mâcon, afin de pouvoir travailler plus près de chez moi. Mes premiers contacts avec le syndicalisme ont eu lieu dans ces années-là. Il y avait à l'époque deux syndicats chez les employés, CFDT et FO. Et ce sont les deux délégués FO qui m'ont approché et proposé de les rejoindre, ce que j'ai fait en 2002, parce que les valeurs et les revendications qu'ils défendaient correspondaient mieux à mes aspirations. Après leur départ à la retraite, j'ai repris le mandat de délégué syndical en 2006. FO est largement majoritaire au niveau local : cela fait quatre élections que nous sommes la première organisation, et depuis les trois dernières, on dépasse 50 % de représentativité. La CFDT a changé d'étiquette et est passée CFTC, un syndicat qui est depuis longtemps la première organisation au niveau national. Leur représentativité baisse, élection après élection,

mais ils restent premiers. Nos succès, nous les devons au travail de terrain que nous menons en permanence : on a constitué une équipe, on s'est battu, on était présents au quotidien et surtout lors des NAO et des mouvements sociaux : il y a eu plusieurs fois des appels à la grève qui ont été très suivis, notamment contre le travail du dimanche. Un autre de nos combats gagnés a été de ramener la fermeture de 22 heures à 21 heures. Aujourd'hui, le projet de PSE - 2 400 salariés concernés! - qui nous mobilise se conjugue aux autres intentions très inquiétantes de la direction, dont la réduction de la taille des hypermarchés : 200 000 m² en moins, dans un peu plus de 70 hypers. C'est énorme et cela implique un fort impact social. Et puis il y a les projets de franchise et de location-gérance, avec pour les salariés le risque d'une perte des droits dont ils bénéficieraient.

Au niveau des salaires, la plupart sont proches du Smic. Et quand, le 1^{er} novembre, le Smic a augmenté, il a rattrapé quatre niveaux de la grille de salaires Auchan.

Quant aux conditions de travail... Il n'y a jamais eu si peu de monde dans les magasins pour effectuer le travail. Donc forcément, ça se dégrade. Depuis quelques années la direction a créé des métiers de polyvalence, mais pour beaucoup de salariés, c'est trop compliqué de savoir gérer un rayon, la caisse, le drive ou autre chose. Les formations sont réduites à peau de chagrin, souvent sur le tas. « On te met sur un nouveau métier, c'est ici, débrouille-toi! »

Les salariés Casino qu'on a récupérés conservent leurs anciens accords, qui sont plutôt plus favorables, pendant 15 mois. Après, on va repartir dans une négociation, pour mettre tout le monde soit sur les mêmes critères. On sent une volonté de l'entreprise de descendre le statut social assez bas, avec à la clé une régression pour tout le monde, pour les anciens de Casino qui vont perdre certains de leurs avantages, et pour les salariés historiques Auchan qui voient remettre en cause une partie de leur statut.

Il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir. Les dirigeants de Auchan ont fait énormément d'erreurs stratégiques, mais en fait, ils envoient la note aux salariés. Eux, ils ne se remettent pas en question, ce sont les salariés qui payent. C'est scandaleux! »

● Propos recueillis par Olivier Grenot



La force de notre modèle

Grâce à notre **modèle non lucratif**, sans actionnaire à rémunérer, nous développons des services pour nos clients et **nous nous engageons** auprès des personnes en difficulté **au travers d'actions sociétales**.

Pour mieux nous connaître

malakoffhumanis.com



#L'ACTION SOCIALE DE LA BRANCHE DES HÔTELS CAFÉS RESTAURANTS

LES RÉGIMES PRÉVOYANCE ET FRAIS DE SANTÉ: FAIRE FACE AUX DÉPENSES IMPRÉVUES...

Les partenaires sociaux de la branche HCR, dont la FGTA-FO, ont créé dès 2005 un régime de prévoyance conventionnel « HCR prévoyance », suivi en 2010 par un régime frais de santé « HCR santé », en se positionnant comme précurseurs dans ce domaine.

Ces régimes permettent aux entreprises des hôtels, cafés et restaurants d'organiser la couverture de toutes celles et tous ceux qui y travaillent grâce à un dispositif de mutualisation, gage de solidarité professionnelle.

Ayant pour objectif une amélioration continue des aides proposées aux salariés du secteur, notamment les plus précaires, la FGTA-FO participe activement à tous les travaux destinés à améliorer les régimes Prévoyance et Frais de santé depuis leurs origines.

En voici leurs principales caractéristiques.

L'ACTION SOCIALE DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE: DES AIDES POUR PARER AUX SITUATIONS PERSONNELLES DIFFICILES

Un régime de prévoyance peut être défini comme un mécanisme par lequel l'employeur participe au

règlement des frais liés aux accidents et aux aléas de la vie que peut rencontrer un salarié. Conformément à un avenant à la CCN, les entreprises relevant du périmètre des hôtels cafés et restaurants doivent obligatoirement

souscrire à un régime de prévoyance auprès d'un assureur ou d'une institution de prévoyance.

Chacun peut être confronté à une situation personnelle difficile pouvant nécessiter une aide ponctuelle.

L'action sociale **Prévoyance HCR** vient en complément des garanties du régime de prévoyance des salariés et est principalement centrée sur les situations impliquant maladie, invalidité ou décès.

Une aide peut aussi être accordée par la commission sociale HCR Prévoyance, composée des partenaires sociaux de la branche dont la FGTA-FO, à la suite d'un événement exceptionnel ou totalement imprévisible. Pour les retards et impayés, les aides ne sont pas versées directement aux salariés mais exclusivement aux divers organismes.

Diverses aides peuvent être accordées, selon les situations et sous certaines conditions. Citons l'aide au passage du permis B et au BSR, l'aide aux frais de garde d'enfants de 0 à 4 ans, l'aide aux parents isolés, l'aide aux salariés sinistrés suite aux intempéries et enfin l'aide accordée à la suite d'un événement exceptionnel ou totalement imprévisible.

Quelques détails par exemple :

Pour le permis B : possibilité d'obtenir une allocation forfaitaire de 700 € (ou limitée au coût réel si montant inférieur à 700 €).

Pour le BSR (Brevet de sécurité routière) : possibilité d'obtenir une allocation correspondant à 50 % du coût de la formation au BSR sur présentation de la facture globale et copie du BSR. Pour les parents isolés : aide financière forfaitaire aux parents percevant une pension alimentaire ou une prestation de substitution CAF.

Des aides pour concilier vie professionnelle et vie de parents : aide financière à la garde d'enfants jusqu'au quatrième anniversaire.

Ainsi, chaque salarié d'une entreprise de la branche HCR ayant souscrit un régime de prévoyance auprès des institutions de prévoyance référencées peut solliciter un des dispositifs d'aide. La grande majorité des offres des régimes de prévoyance ou de santé ne prévoient pas de fonds d'action sociale. L'action sociale est mise en œuvre par les partenaires sociaux de la branche professionnelle, en complément des garanties de Prévoyance.

L'ACTION SOCIALE DU RÉGIME FRAIS DE SANTÉ : EN COMPLÉMENT DES PRISES EN CHARGE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

De la même manière et sur le même principe de mutualisation, le régime frais de santé, référencé auprès des IP, propose une action sociale spécifique.

Une dépense de santé peut rapidement vous mettre en difficulté. Pour faire face à des soins de santé coûteux, vous pouvez bénéficier d'une aide financière exceptionnelle, qui peut aller jusqu'à 1500 euros. Cette action sociale est mise en œuvre par les partenaires sociaux de la branche, en complément des garanties Frais de santé. Pour en bénéficier, vous devez :

- Être salarié(e) de la branche HCR au moment de la demande et cotiser auprès de HCR Santé depuis au moins un an au moment de la demande (6 mois sur les 18 derniers mois pour les saisonniers ou être saisonnier et avoir souscrit à l'option individuelle de couverture santé en intersaison depuis au moins un an au moment de la demande). Cette aide ne concerne que le salarié, pas les ayants droit.
- Ne pas dépasser un quotient familial mensuel de 1700 € (revenu brut global de l'avis d'imposition de l'ensemble des membres du foyer divisé 12 puis par le nombre de parts fiscales).

QUELQUES EXEMPLES DE PRISES EN CHARGE POSSIBLES :

- Prothèse dentaire prise en charge par la Sécurité sociale,
 - Appareil auditif pris en charge par la Sécurité sociale,
 - Aide à domicile après intervention chirurgicale et hospitalisation d'au moins 3 jours ou accouchement par césarienne,
 - Prothèses capillaires, garnitures, frais divers (Cancers ou maladies rares).
- Par ailleurs, il existe en complément des aides sociales plusieurs dispositifs de prévention et d'accompagnement en lien avec la santé.

Ayant pour objectif une amélioration continue des aides proposées aux salariés du secteur, notamment les plus précaires, la FGTA-FO participe activement à tous les travaux destinés

à améliorer les régimes Prévoyance et Frais de santé depuis leurs origines. Cette implication se traduit par la mise en place de dispositifs innovants et adaptés aux besoins évolutifs des salariés, répondant ainsi aux spécificités du secteur HCR.

En plus d'assurer une protection sociale solide, ces dispositifs contribuent à renforcer l'attractivité des métiers du secteur HCR. En offrant des garanties sociales de qualité, les entreprises peuvent mieux attirer de nouveaux talents et fidéliser leurs employés. La sécurité et le soutien apportés par ces régimes permettent de valoriser ces métiers et de renforcer leur image positive auprès des candidats potentiels.

Ces régimes reflètent l'engagement des partenaires sociaux et de la FGTA-FO en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés du secteur HCR. Ils constituent un outil essentiel pour renforcer la solidarité professionnelle et assurer une protection optimale face aux risques de la vie.

Voici le lien permettant d'accéder à tous les aides :



Pour tout renseignement sur les régimes Frais de santé ou Prévoyance, merci de contacter :

- **Nabil Azzouz** : 06 21 69 95 40 ou nabil.azzouz@fgta-fo.org ou
- **Thierry Boukarabila** : 06 03 37 89 89 ou thierry.boukarabila@fgta-fo.org

• **Nabil Azzouz**, Secrétaire fédéral HCR – Trésorier général FGTA-FO, en charge du Partenariat

#COIFFURE ET ESTHÉTIQUE

QUELLE ACTION SOCIALE POUR LES SALARIÉS ?

L'action sociale rattachée aux régimes de protection sociale est un vrai plus pour les salariés. Pour autant, les avantages auxquels elle donne droit sont rarement utilisés, faute d'une communication adéquate, c'est pourquoi la FGTA-FO a choisi d'en faire un dossier.

Dans la branche de la coiffure, tous les salariés peuvent faire appel à leur complémentaire santé dès lors que leur entreprise est affiliée au régime **Coiffure Vitalité**, seul dispositif de la branche coiffure qui propose en exclusivité à ses adhérents l'accès à :

- Un **fonds social** leur permettant de bénéficier d'aides ponctuelles pour accéder à des soins coûteux, peu ou pas pris en charge, mais indispensables à la préservation de leur état de santé,
- Un **programme de prévention exclusivement dédié à la profession**. Coiffure Vitalité s'engage notamment aux côtés de l'Institut Curie dans ses actions de recherche et de lutte contre le cancer.

Adhérer au dispositif santé Coiffure Vitalité, c'est avoir la certitude de bénéficier d'une solution clé en main, conforme aux obligations conventionnelles et qui s'adapte aux évolutions du régime décidées par les partenaires sociaux.

1. Le fonds social de solidarité, créé par les partenaires sociaux, de la branche coiffure s'adresse à l'ensemble des salariés, retraités, et anciens salariés adhérents au régime frais de santé conventionnel, auprès de l'une des 10 mutuelles partenaires du dispositif Coiffure Vitalité.

DANS QUELS CAS PEUT-ON SOLLICITER LE FONDS ?

- En cas de difficultés de paiement ne permettant pas de financer des problèmes de santé,
- Lorsque des soins spécifiques sont peu ou pas remboursés,
- Lorsqu'un accident de la vie met en péril la situation financière de la famille.

Pour y prétendre, il faut être adhérent auprès d'une des mutuelles

partenaires et formuler une demande de secours exceptionnel via le site www.coiffurevitalite.fr en remplissant le formulaire de demande dédié et en y joignant les pièces justificatives.

2. Un programme de prévention exclusivement dédié à la convention collective de la coiffure.

En effet, les partenaires sociaux mènent régulièrement une réflexion sur ces sujets environnementaux et sociétaux pour adapter les actions aux besoins des salariés. Ce fut notamment le cas durant la crise COVID avec la mise en place de kits pour les salons et leurs salariés. La branche diffuse également régulièrement des conseils et recommandations à destination des employeurs et des salariés de la profession via les réseaux sociaux dédiés. Les partenaires sociaux de la branche se mobilisent également, depuis 6 ans, à travers l'opération **Boucles Roses**, destinée à sensibiliser au dépistage des cancers et du cancer du sein en particulier, ainsi qu'à récolter des fonds au bénéfice de la recherche. Cette opération s'inscrit dans la lignée de la campagne nationale « Octobre Rose ». Depuis quatre éditions, la branche de la coiffure s'engage à travers son magazine Boucles Roses et sur les réseaux sociaux en diffusant des messages de prévention toute l'année.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE FONDS SOCIAL

Mis en place par l'avenant n° 1 de l'accord du 8 juillet 2015 relatif au régime de prévoyance, il permet de financer des prestations à caractère non directement contributif, qu'elles soient individuelles et/ou collectives. Ce sont des mécanismes ou des aides qui ne reposent pas sur une contribution financière ou un apport direct de la part des bénéficiaires (les salariés). Dans le contexte du fonds de solidarité

de branche, les aides accordées ne sont pas conditionnées par des cotisations ou un paiement direct du bénéficiaire.

Il peut notamment prévoir :

- Le financement d'actions de prévention de santé publique ou des risques professionnels qui pourront revêtir la forme de relais de la politique de santé publique notamment des campagnes nationales d'information ou de programme de formation ou visant à réduire les risques de santé futurs et à améliorer la qualité de vie des salariés ;
- La prise en charge de prestations d'action sociale dont :
 - À titre individuel: l'attribution, lorsque la situation matérielle des intéressés le justifie, d'aides et de secours individuels aux salariés, anciens salariés, et ayants droit ;
 - À titre collectif: des aides face à la perte d'autonomie pour l'hébergement en foyers pour handicapés, en faveur des enfants handicapés ayants droit, ou des aidants familiaux

COMMENT EST-IL FINANCÉ ?

Par une partie des cotisations du régime de prévoyance : la part affectée au financement du fonds est fixée à 2 % des cotisations versées par les entreprises entrant dans le champ d'application du régime de prévoyance. Ce sont donc les salariés et les entreprises qui financent ce fonds.

Pour 2024, les partenaires sociaux, soutenus par le Groupe AG2R La Mondiale, ont souhaité s'engager dans une démarche de solidarité autour du soutien à la parentalité ainsi que dans une campagne de prévention ciblant la santé des femmes (et plus particulièrement l'endométriose).

Cette action a été organisée en collaboration avec le prestataire Ma

Bonne Fée, spécialiste des solutions innovantes pour soutenir et soulager les salariés dans leur quotidien sur ces problématiques. Ce prestataire a notamment développé une plateforme internet permettant aux salariés d'avoir accès à tous les services mis en place. De plus, et afin de faciliter l'appropriation de cette campagne par les professionnels du secteur, les partenaires sociaux ont également décidé de créer une identité visuelle propre: Solidarité Coiffure (+ un logo).

Pour permettre aux salariés de prendre connaissance de cette campagne et des services mis en place, AG2R La Mondiale a organisé une campagne de communication à destination de ses entreprises adhérentes à la fin du mois de septembre. Dans le kit, les entreprises peuvent trouver:

- Une affiche pour le salon (partie réservée aux salariés),
- Des cartes à découper et à distribuer aux salariés (avec un QR code pour accéder directement à la plateforme).

CONCRÈTEMENT, QUELS SONT LES SERVICES DONT PEUVENT BÉNÉFICIER LES SALARIÉS ?

Dans le cadre de la campagne lancée en septembre 2024, les partenaires

sociaux ont décidé de proposer les services suivants:

- Soit 10 heures de garde d'enfant,
- Soit 10 heures de soutien scolaire,
- Soit 3 sessions d'accompagnement avec un expert*.

* Experts: Assistante sociale, coach, psychologue, sophrologue. Il est possible de rencontrer plusieurs experts dans le cadre de ces sessions.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ACCÉDER AUX SERVICES ?

Pour accéder aux services et aux experts, la condition nécessaire est que le salon dans lequel est employé le salarié soit adhérent au régime de prévoyance AG2R Prévoyance. Et pour savoir si le salon est adhérent, le salarié devra se rapprocher de son responsable ou de la direction de son salon.

COMMENT FONCTIONNE LA PLATEFORME ?

Sur la plateforme, les salariés vont trouver trois onglets principaux (situés en haut de page):

- **Articles et Médias:** des vidéos et articles pour répondre aux questions sur la parentalité et l'endométriose. Les salariés peuvent naviguer dans les différentes sous-catégories pour retrouver l'information en fonction de leurs recherches.

- **Services:** l'ensemble des services et experts financés auxquels les salariés peuvent faire appel. Pour profiter d'un service ou d'un expert, votre conseiller dédié sera votre porte d'entrée pour examiner votre besoin et les options disponibles.

- **Agenda:** accès à la date des prochains webinaires sur la parentalité et la santé des femmes, ainsi que les replays des précédents webinaires.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR RENCONTRER UN EXPERT OU PROFITER D'UN SERVICE ?

Le conseiller dédié est le contact clé. Pour profiter d'un service ou rencontrer un expert, le salarié doit préalablement prendre un rendez-vous avec le conseiller dédié. Lors du rendez-vous, celui-ci pourra examiner le besoin et les options disponibles afin de l'accompagner au mieux, vers le bon service. Et pour rencontrer le conseiller dédié, le salarié devra compléter un formulaire accessible depuis n'importe quelle page de service ou expert. Une fois le formulaire complété, le salarié pourra choisir le créneau de son choix pour rencontrer le conseiller par téléphone ou visioconférence.

● Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale

#ENTREPRISES DE SERVICES À LA PERSONNE

LES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE BLOQUÉES: AUCUNE AVANCÉE OBTENUE!

Les organisations syndicales de salariés de la branche des Entreprises de services à la personne (ESAP) ont décidé unanimement de quitter la table des négociations de branche le 15 novembre 2024, en protestation contre les positions inacceptables de certaines organisations patronales, qui ont démontré une fois de plus leur mépris pour les demandes légitimes des salariés en matière d'évolution professionnelle et d'accès à de nouveaux droits.

Au cours des négociations engagées ces derniers mois, aucune avancée n'a pu être obtenue sur l'ensemble des sujets abordés: aucun accord sur les salaires n'a été signé depuis le mois de

janvier 2024. Malgré des propositions constructives de la partie syndicale, la mise en place d'une nouvelle grille de classification s'enlise et les propositions des représentants patronaux demeurent insuffisantes et déconnectées des réalités, ces derniers refusant même de travailler sur la problématique des intervacations!

Autre blocage: la mise en place d'un régime de prévoyance, négocié depuis plus d'un an, risque d'achopper par suite de la demande surprise de deux organisations employeur d'ajouter un critère d'ancienneté pour que les salariés puissent en bénéficier: La Fédération des Entreprises de Services à la Personne (FESP) et la Fédération

Française des Entreprises de Crèches (FFEC) ont en effet voulu imposer la condition de 12 mois d'ancienneté! Cette requête inacceptable a bloqué les débats et empêché d'aborder les sujets prévus à l'ordre du jour.

Les organisations syndicales appellent à une reprise des négociations dans un esprit de respect et de dialogue constructif. Il est urgent de répondre aux attentes légitimes des salariés et d'éviter une dégradation encore plus marquée des relations sociales dans le secteur. L'issue de ces discussions est essentielle pour garantir un avenir plus juste et équitable pour les travailleurs des ESAP.

● Stéphanie Prat Eymeric, Secrétaire fédérale

#ASSISTANTS MATERNELS OU SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

PROFITEZ DE MILLIERS D'OFFRES À PRIX RÉDUITS POUR VOS LOISIRS OU VOS VACANCES!

Créée fin 2018 par les partenaires sociaux du secteur de l'emploi à domicile, dont FO, l'Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation (APNI) a pour objectif d'assurer l'effectivité des droits et de développer des garanties sociales pour les salariés et les assistants maternels du particulier employeur: formation professionnelle, santé au travail et prévention des risques professionnels, **accès à une offre loisirs/voyages à des tarifs préférentiels.**

DES AVANTAGES PRÉFÉRENTIELS POUR VOS LOISIRS ET VOS VOYAGES

En 2021, l'APNI a lancé sa plateforme www.asc-loisirs-emploidomicile.fr pour faire bénéficier au 1,4 million de salariés et assistants maternels du particulier employeur des offres exclusives de vacances, de sorties culturelles, d'activités sportives et de loisirs

à des tarifs avantageux. Ce service vous est entièrement dédié, accessible tout au long de l'année sur tout le territoire national, y compris dans les DROM. Cette nouveauté améliore votre quotidien et vous donne les mêmes avantages qu'un salarié d'entreprise! C'est par le biais d'une mutualisation de cotisations versées par tous les particuliers employeurs lorsqu'ils déclarent les salaires que les salariés disposent de ce service.

POUR BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES, IL VOUS FAUT:

- Récupérer votre numéro CESU ou Pajemploi qui figure sur votre bulletin de salaire.
- Vous connecter sur le site <https://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr/> et créer votre compte personnel dans la rubrique « 1re connexion »

Lorsque votre compte sera créé, vous pouvez accéder à toutes les offres disponibles! Travailler dans le secteur de l'emploi à domicile, c'est bénéficier d'un cadre moderne et solidaire et de l'accompagnement de la FGTA-FO et de votre Syndicat National FO des emplois de la famille.



#CCN INDUSTRIE ET COMMERCE EN GROS DES VIANDES

FO SIGNATAIRE DE LA GRILLE DE SALAIRE

Une CPPNI (instance de négociation de branche) s'est réunie le 14 novembre 2024 avec notamment à l'ordre du jour l'évolution du Smic et son impact sur la grille conventionnelle, et de nombreux échanges sur le thème des salaires dans ce secteur.

Pour rappel, la dernière négociation sur l'augmentation des minima conventionnels de la branche ICGV avait eu lieu courant mars 2024 avec une application au 1^{er} avril 2024. L'augmentation générale se situait alors sur une moyenne de 3 % selon les niveaux et échelons. Malgré les demandes répétées de FO, cette augmentation n'était pas linéaire.

Lors de cette CPPNI, FO a revendiqué 2,5 % d'augmentation sur l'ensemble de la grille, en insistant à nouveau sur une application en linéaire de tous les niveaux et échelons dans la mesure où, au fil des années, les augmentations non-linéaires ont eu pour effet de tasser la grille des minima.

La délégation employeurs a fait une ultime proposition à 1,8 % en linéaire sur tous les niveaux et échelons avec application au 1^{er} janvier 2025 pour les entreprises adhérentes, le premier niveau se situant à 1812 euros.

FO est signataire de cet accord, qui permet de couvrir l'inflation depuis la négociation d'avril 2024, notamment pour les salariés des entreprises dépourvues de délégués syndicaux, en attente des futures négociations de branche qui devront de nouveau statuer sur l'évolution des salaires.

● Richard Roze, Secrétaire fédéral

#CINQ BRANCHES INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES

MISE EN PLACE D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE CONVENTIONNEL POUR LES CADRES

Par la signature de l'avenant N° 24 du 13 juin 2024 à la Convention Collective Nationale, les partenaires sociaux des cinq branches Industries Alimentaires Diverses ont décidé de mettre en place, au 1^{er} janvier 2025, un régime de prévoyance conventionnel au profit de tous les salariés « cadres » relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI prévoyance du 17 novembre 2017.

Grâce à la mutualisation des risques organisée au niveau de la branche pour le régime de prévoyance des non-cadres (1100 entreprises adhérentes au bénéfice d'environ 20000 salariés non-cadres), les organisations patronales et les organisations syndicales de salariés ont toujours veillé à ce que le régime mis en place soit adapté aux besoins sociaux et au meilleur coût pour les entreprises et les salariés de la branche.

Forts de cette expérience, il est apparu nécessaire d'élargir la couverture de prévoyance conventionnelle au bénéfice des salariés cadres, tout en respectant les obligations légales et réglementaires. Ce régime devient ainsi un socle de prévoyance conventionnel minimum dans toutes les entreprises de la branche pour

leurs salariés cadres, en termes de cotisations et de garanties.

Gage de simplicité administrative et de sécurité juridique, l'adhésion à un régime de branche évite aux entreprises les formalités adossées à la gestion d'un régime de prévoyance d'entreprise et apporte la garantie d'être en conformité avec la convention collective.

Les partenaires sociaux ont choisi de faire appel à AG2R Prévoyance, qui assurera la mutualisation du régime au niveau national, nécessité fondamentale pour bénéficier des meilleures tarifications, pour en contrôler la conformité et en assurer la pérennité.

● Christian Crétier, Secrétaire fédérale
(Éléments de texte repris du communiqué de la Commission Nationale Paritaire des cinq branches IAD)



“
SI LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU GROUPE SONT BONS, CELA SE FAIT AU PRIX D'UNE AUGMENTATION DES SITUATIONS DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL.”

#CONSEIL SYNDICAL DES ÉQUIPES FGTA-FO DU GROUPE JEAN FLOC'H

LES BONS RÉSULTATS DU GROUPE NE SE RETROUVENT PAS DANS LA SITUATION DES SALARIÉS...

Du 18 au 20 septembre 2024, les équipes syndicales FGTA-FO du groupe Jean Floc'h se sont retrouvées en conseil syndical à Saint-Laurent-sur-Oust.

Les participants ont pu échanger sur l'actualité syndicale et économique dans l'entreprise. Il ressort de ces échanges entre les militants sur ces trois journées que si les résultats économiques du groupe sont bons, cela se fait au prix d'une augmentation des situations de souffrance au travail.

Il est également constaté que toutes les entités du groupe ne sont pas traitées de façon égalitaire en matière de dialogue social avec la direction.

Enfin, il a été demandé de travailler sur

les canaux de communication entre élus et les différents sites.

Outre ces échanges, trois intervenants sont venus éclairer les délégués

- Le cabinet Axia sur l'acquisition et l'utilisation des points pénibilité,
- Le cabinet Technologia sur le RPS,
- Le cabinet Sienna sur l'épargne d'entreprise.

Sur l'organisation des thèmes et la venue des différents intervenants, le syndicat a pu compter sur le soutien de l'INACS. Par ailleurs, ce conseil syndical n'aurait pas pu se tenir sans le soutien de la FGTA.

Les camarades se sont donné rendez-vous en septembre 2025 pour un prochain conseil.

● Christian Cadio, DSC Groupe Jean Floc'h

#CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE RESTAURATION RAPIDE

L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT SYNDICAL

Le 17 octobre 2024, s'est tenue en visio la conférence professionnelle et syndicale des équipes FO de la restauration rapide et cafétérias. Étaient présents les délégués des enseignes McDonald's, KFC, Burger King, Sushi Shop, Brioche dorée, Starbucks, Cojean, Areas CGF...

Lyes Abdi, permanent fédéral en charge du secteur, a ouvert la séance par un aperçu sur les négociations de la branche: salaires, partage de la valeur, handicap, égalité femme/homme et action sociale.

Il a ensuite fait un point sur les élections TPE qui se sont déroulées du 25 novembre au 9 décembre et a exhorté tous les délégués à s'impliquer dans les campagnes de sensibilisation. Il en va de la représentativité interprofessionnelle et

de branche de notre organisation.

Klesia, organisme de prévoyance, s'est penché sur le dispositif Carré prévention de la branche, mis en place dans le cadre du haut degré de solidarité. Il a, à cette occasion, détaillé les mécanismes de prévention destinés à améliorer l'hygiène de vie et la santé des salariés de la restauration rapide.

Enfin, un échange fructueux s'est déroulé entre les délégués sur le développement syndical, enjeu majeur de

notre organisation, et sur les élections CSE. Un point d'étape sera fait à la prochaine conférence, qui doit avoir lieu au printemps 2025.

Lyes Abdi a remercié tous les participants pour leur implication quotidienne au service des salariés, mais aussi au développement de notre assise syndicale.

● Lyes Abdi, Permanent fédéral



#CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE LAITIÈRE – 8 AU 10 OCTOBRE 2024

LES LAITIERS FO : BIEN PLUS QU'UN PIS-ALLER

Le nombre record de 170 délégués présents à la convention annuelle laitière, qui s'est déroulée à Agde, a témoigné de l'efficacité de FO dans la branche.

De nouvelles implantations et d'excellents résultats aux élections professionnelles confortent la représentativité de l'organisation, aussi bien dans les petites structures que dans les grands groupes laitiers. Venu visiter ses camarades (*il est issu du secteur*), Laurent Rescanières, Secrétaire général de la FGTA-FO, s'est réjoui de l'essor de FO dans la branche en ces termes : « J'ai hâte de connaître les résultats consolidés de la représentativité de FO dans les coopératives et industries laitières. La présence à cette conférence de militants aguerris et de nombreux jeunes investis et motivés laisse augurer une belle croissance de la représentativité de FO dans les entreprises laitières. Je vous félicite chaleureusement pour votre engagement à promouvoir l'organisation dans l'intérêt de vos mandants. Je n'en doute pas un instant : l'an prochain vous serez 200 autour de votre secrétaire fédéral ».

DES TRAVAUX DE QUALITÉ

Alain Wanègue, Secrétaire fédéral, maître d'œuvre de la conférence, a établi un ordre du jour attractif et formateur, constitué, entre autres, d'ateliers d'étude et de réflexion sur des sujets sensibles tels que les NAO ou la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), s'agissant de la transition écologique et

sociale. Les interventions d'experts en matière d'épargne salariale, de formation, d'aide juridique, de communication et de maîtrise de la langue française (projet Voltaire) ont complété le programme de la réunion. Les délégués FO ont pu exprimer leur point de vue sur tous les dossiers traités. « Je repars riche de fructueux échanges syndicaux entre délégués des diverses laiteries et gratifié d'un panel de moyens mis à la disposition du syndicat par la Fédération. J'ai pu également parfaire mes connaissances en matière de législation du travail. C'est top ! J'en redemande ! » s'est exprimé un jeune militant au soir de sa première participation à la conférence professionnelle laitière.

Alain Wanègue n'a pas manqué de souligner la qualité des travaux et de féliciter tous les participants d'y avoir contribué.

LAURENT RESCANIÈRES BRIEFE LES LAITIERS FO

Quelques extraits de son intervention : « La confédération FO s'oppose toujours à la réforme des retraites et s'inscrit dans une démarche de retraite progressive pour les seniors ».

« Je serai membre de la délégation confédérale chargée de négocier l'assurance chômage ».

« La FGTA-FO négocie les conventions collectives, gère les crises importantes et vous apporte des solutions. C'est



Les laitiers FO ont rendu hommage à leur camarade Aurélien Clergert, représentant syndical FO chez Bel à Dol (39), décédé subitement dans l'exercice de son sport favori : le hockey sur glace.

« votre maison. Elle vous appartient ! » « L'INACS (centre de formation) est à présent doté de formateurs professionnels, d'experts. 400 militants sont venus s'y former en 2023. Il est au cœur de la vie fédérale » La Plateforme Avantages est votre « boutique » virtuelle. Autrement dit : un CSE qui complète le vôtre dans votre entreprise. Elle offre moult services divers et variés et compte aujourd'hui 13 000 abonnés. Avec la Plateforme Avantage vous n'êtes jamais seul ».

« Notre devise "La force de la cohésion" exprime le pouvoir dans la solidarité, notre marque de fabrique ! »

« Le Congrès de la FGTA-FO se déroulera durant la troisième semaine de juin 2026. Le lieu doit être validé par les instances fédérales. Ce sera un temps fort de l'organisation ».

● Daniel Lesage

#CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE LAITIÈRE

DES JEUNES MILITANTS FO TÉMOIGNENT

Pourquoi se sont-ils syndiqués ? Pourquoi militent-ils à FO et ont-ils souhaité participer à la conférence laitière ?



Gaëlle Grenier
BEL - Lons-le-Saunier (39)

« J'ai adhéré à un syndicat en raison d'un incident de parcours professionnel. J'ai choisi FO par opportunisme : c'est le premier syndicat qui a accepté de m'aider et qui s'est révélé efficace. Après quoi, à mon tour, j'ai voulu aider les autres et décidé de militer à FO. J'assume désormais des mandats au CSE. La conférence laitière est une belle découverte en matière d'échanges et de perfectionnement. Je me suis dotée de plein d'outils susceptibles de m'être utiles au quotidien. C'est super ! ».



Bihal Jamal
Danone - base de Vichy-Châtillon (03)

« Je me suis syndiqué parce que j'ai toujours aimé défendre l'opprimé. J'ai commencé à militer sans structure, puis je me suis trouvé des affinités avec FO. Je n'ai pas pris le sens du vent. J'apprécie la transparence de FO vis-à-vis des

salariés. À FO on défend les Hommes en premier et ensuite les idées. Ici, je rencontre entre autres la famille FO Danone. C'est important de bien connaître les « siens ». Il y a beaucoup à apprendre des « anciens » et des personnes expérimentées ».



Manon Gicquel
Lactalis - Rouvroy (62)

« C'est une rencontre fortuite avec un militant FO qui a fait que j'ai adhéré à un syndicat dont j'ignorais l'utilité et la philosophie. Militer pourquoi pas ? J'ai découvert l'opportunité de m'investir dans autre chose que seulement dans mon activité professionnelle. Une révélation ! J'apprends énormément des autres. Je vis une aventure enrichissante. Durant les travaux de la

convention, les échanges entre militants et les comparaisons entre les différentes sociétés, sont à mes yeux essentiels ».

Frédéric Antoine
Romain Petitdemange

Laiterie Saint-Hubert - (54)

Frédéric : « Ma mère était une syndicaliste chevronnée, donc je ne pouvais que me syndiquer. À FO nous évoluons dans une structure démocratique et indépendante où aucune consigne de vote, notamment politique, nous est imposée. J'apprécie cette liberté d'action qui nous a permis d'obtenir 49 % de représentativité aux dernières élections du CSE où FO présentait des candidats pour la première fois face à un front uni d'homologues ».

Romain : « Contrairement à Frédéric je n'ai pas d'antécédent syndical familial. Mes racines se trouvent dans le milieu des... ressources humaines. Comment voulez-vous que nous ne formions pas un bon tandem ? (rires). Les valeurs prônées par FO ont assurément pesé dans mon choix d'adhérer à l'organisation et d'y militer. Aux contacts de l'U.D-FO 54 et de la FGTA-FO, et notamment cette convention, je trouve matière à me former. À FO nous ne sommes jamais seuls. Nous trouvons toujours du soutien ».



#FORMATION RSS

DESCRIPTION DE LA FORMATION RSS PROPOSÉE PAR L'INACS

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Cette formation vise à intégrer les représentants de section syndicale à la culture FGTA-FO et son ADN, ainsi que de les outiller dans les activités de leur mission.
- À l'issue de la formation, les participants connaîtront :
 - Les objectifs de leur mandat, son cadre légal et des bonnes pratiques à mettre en œuvre.
 - Ce qu'est la FGTA et ce qu'elle peut leur apporter, la perspective réformiste et la compréhension du poids de l'organisation dont ils font partie.
 - Leur interlocuteur privilégié qui va les suivre et les accompagner : le référent syndical (leur DSC et/ou secrétaire fédéral).

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par le stagiaire
- Mise à disposition d'un support



	Matin	Après-midi
Jour 1	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction • Histoire du syndicalisme et des évolutions sociales en France • L'histoire et les conquêtes de FO • La FGTA-FO et son fonctionnement • Le mandat et la mission du RSS 	<ul style="list-style-type: none"> • L'environnement du RSS • Les bonnes pratiques du RSS • Plan de formation • Intervention d'un secrétaire fédéral de la FGTA-FO • Conclusion

pédagogique à l'issue de la formation

- Cas pratique sur-mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

ORGANISATION, DÉLAI ET DURÉE

- Durée totale: 1 jours, soit 7 heures
- Horaires: matin: 9h - 12h30
- après-midi: 13h30 - 17h

- Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou distanciel
- Nombre maximum de stagiaires prévu: 15
- Nombre minimum de stagiaires prévu : 8

#NOUVELLE FORMATION POUR LES RESPONSABLES DE SECTION SYNDICALE

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

L'INACS, organisme de formation de la Fédération, n'a de cesse de s'améliorer et de vous proposer de nouvelles formations, notamment une formation pour les responsables de section syndicale (RSS).

Il est temps de vous inscrire à cette nouvelle formation, qui aura lieu :

- Le mardi 14 janvier 2025
- Le mardi 4 février 2025
- Le mardi 4 mars 2025

Cette formation est gratuite, nous prenons en charge le coût pédagogique et les frais annexes.

Pour vous inscrire il vous suffit de nous retourner un bulletin d'inscription à retrouver sur notre site internet à l'adresse: formations@inacs.fr

Vous y trouverez également un modèle de courrier de demande de congé pour formation à remplir et à transmettre à votre employeur.

Cette formation vise à intégrer les responsables de section syndicale à la culture FGTA-FO et de les outiller pour mieux maîtriser leur mission.

L'objectif des RSS est d'atteindre ou de renforcer la représentativité de la FGTA-FO lors des élections professionnelles: il est donc très important de les former au mieux pour qu'ils y parviennent.

Pour être désigné RSS, il faut que le syndicat dispose d'au moins deux adhérents au niveau concerné (entreprise ou établissement). Ce mandat est la porte d'entrée pour l'organisation syndicale.

Attention, la désignation du RSS ne peut se faire qu'une fois! Il n'est pas reconductible.

● Cyril Boulay, Permanent fédéral

#PRÉSENTE AU CONGRÈS DE L'EFFAT

LA FGTA-FO POUR LA SOLIDARITÉ SYNDICALE EN EUROPE!

Le 6^e Congrès de l'EFFAT s'est tenu les 26, 27 et 28 novembre 2024 à Valence, en Espagne. La FGTA-FO y était représentée par Christian Crétier, Lyes Abdi et Pascal Saeyvoet pour les secteurs de l'Alimentation, de la Restauration, de l'Agriculture et des tabacs.



Comme tous les congrès, il s'agit d'un moment fort et crucial pour tous les affiliés qui peuvent à ce titre et en direct, évaluer le travail de l'EFFAT et convenir d'une vision commune des priorités futures.

Tout d'abord, ce congrès a pris une forme particulière, dans la mesure où il s'est tenu juste après les événements malheureux liés aux inondations qu'ont connus les habitants de Valence. Les syndicats espagnols, UGT en tête, ont souhaité maintenir ce congrès, avec plus de 300 participants, afin de démontrer leur capacité à relancer l'économie et l'emploi.

Une minute de silence a été respectée à la mémoire des victimes et les différents intervenants, syndicats espagnols, la Secrétaire d'État espagnole, les représentants de l'EFFAT, les représentants syndicaux dont la FGTA, ont apporté leur soutien en solidarité.

Puis, Sue Longley, au nom de L'UITA, accompagnée à la tribune des affiliés des syndicats ukrainiens a expliqué que les syndicats russes qui soutenaient la guerre décidée par leur gouvernement ont été exclus de l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation. Un appel à l'aide humanitaire a été lancé pour soutenir le peuple ukrainien.

Le congrès ainsi ouvert, il a été souligné qu'au cours de la dernière période, les scénarios pour les salariés et l'ensemble de l'humanité ont changé. De multiples crises et de nouveaux défis ont touché notre société à plusieurs reprises. Aujourd'hui, les travailleurs

sont confrontés à des tensions géopolitiques croissantes, à la menace imminente du changement climatique, à une crise du coût de la vie et à des inégalités sociales de plus en plus marquées.

Ces défis requièrent un mouvement syndical européen fort et une solidarité internationale capable d'offrir un accord équitable aux travailleurs. Tels ont été les vœux formulés par le secrétaire général Kristjan Bragason, lors de son rapport d'activité.

À l'occasion de ce congrès, la FGTA-FO a salué le travail effectué

par les membres de l'EFFAT et son comité exécutif, dont la Fédération est membre. La FGTA-FO continuera de viser l'objectif d'une Europe des travailleurs, synonyme de paix, de progrès social et de justice sociale.

La FGTA-FO revendique une Europe qui donne la priorité à la réindustrialisation, aux relocalisations, à une transition climatique mise au service des travailleurs et des citoyens, une Europe de progrès social. Pour tous les secteurs de notre Fédération, nous continuerons à œuvrer aux côtés de l'EFFAT pour que ces objectifs soient atteints. Ces combats de tous les jours sont les combats de nous tous!

Pour les gagner, nous devons nous organiser, renforcer nos syndicats, renforcer le pouvoir des travailleurs, la justice sociale, œuvrer pour la solidarité syndicale au niveau européen et préserver nos conquêtes sociales!

● Christian Crétier, Secrétaire fédérale



#L'ACTION EN NULLITÉ D'UN ACCORD COLLECTIF

LE CHAMP D'ACTION DU CSE

La Cour de cassation a déjà reconnu au CSE la faculté d'invoquer, par voie d'exception, l'illégalité d'une clause d'un accord collectif si celle-ci portait atteinte à ses propres droits.

L'exception d'illégalité est une procédure contentieuse permettant à une personne de soumettre indirectement la légalité d'un accord à l'appréciation du juge, à l'occasion d'un recours porté devant le juge du tribunal judiciaire ou du conseil de prud'hommes. L'avantage d'une telle action consiste dans le fait que le salarié/ou le CSE peut agir sans condition de délai. Le désavantage est qu'il ne s'agit pas là de demander l'annulation d'un accord mais simplement d'écarter l'application des règles déclarées comme illégales.

Dans un nouvel arrêt (Cass. soc. 10 juillet 2024, n° 22-19675) la haute

juridiction a été plus loin en permettant au CSE d'agir par voie d'action, afin d'obtenir la nullité d'un accord collectif portant atteinte à ses prérogatives.

Il s'agissait d'un accord négocié au niveau d'une unité économique et sociale et qui portait sur la gestion des activités sociales et culturelles du CSE. Cet accord prévoyait les modalités d'une éventuelle délégation de l'activité à l'employeur. Deux CSE d'établissements, estimant que cet accord portait atteinte à leurs droits (C. trav. art. 2312-78), ont réclamé l'annulation dans le délai de deux mois impartis (C. trav. art. L.2262-14).

La Cour de cassation admet qu'un CSE puisse agir en nullité d'un accord collectif, pour la défense de ses prérogatives, en ajoutant toutefois une condition: « Seule l'institution

représentative du personnel, dont le périmètre couvre dans son intégralité le champ d'application de l'accord collectif contesté, a qualité à agir par voie d'action en nullité d'un accord collectif aux motifs qu'il viole ses droits propres résultant de l'exercice des prérogatives qui lui sont reconnues par des dispositions légales d'ordre public ».

Autrement dit, un CSE peut agir en ce sens mais seulement si son périmètre d'action couvre l'ensemble du champ d'application de l'accord. En l'occurrence, ce n'était pas le cas puisque le périmètre d'action des CSE ne couvrirait que celui de leur établissement. Seule l'action éventuelle du CSE central, dont le champ d'action couvre l'intégralité de l'UES, aurait pu être admise devant le juge.

● **Chaineze Aneur**, Service juridique

#EXPERTISE DU CSE

LA POSSIBILITÉ D'AUDITIONNER LES SALARIÉS

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le comité social et économique peut décider de recourir à un expert dans les cas prévus par le Code du travail (C. trav. art. L. 2315-78), notamment en cas de risque grave: « Le comité social et économique peut faire appel à un expert habilité dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État, lorsqu'un risque grave, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement » (C. trav. art. L. 2315-94). L'employeur a toutefois la possibilité de contester cette expertise en saisissant le tribunal judiciaire, notamment en ce qui concerne son étendue et son coût (celle-ci étant prise en charge en intégralité par l'employeur).

Il existe une obligation de sécurité qui repose sur l'employeur et qui lui impose

de prévenir les risques professionnels (C. trav. art. L. 4121-1 et L.4121-2).

À ce titre, la Cour de cassation considère que l'expert désigné dans le cadre d'une expertise pour risque grave peut auditionner certains salariés de l'entreprise s'il considère que cela est utile à l'accomplissement de sa mission et à la condition d'obtenir l'accord des salariés concernés (Cass. soc. 10 juillet 2024, n° 22-21082).

L'employeur n'a pas à donner son accord aux auditions envisagées, mais il peut saisir le juge, afin que celui-ci apprécie la nécessité des auditions (au regard de la mission de l'expert).

L'arrêt ayant posé ce principe concernait un litige entre un CHSCT et un employeur mais peut également régir les relations entre le CSE et l'employeur, compte tenu de la similarité des règles entourant les deux instances (désignation d'un expert en cas de risque grave).

Les règles permettant la libre audition des salariés par l'expert désigné en cas de risque grave ne sont pas applicables pour les autres expertises commandées par le CSE.

La Cour de cassation a déjà pu préciser que les auditions par un expert-comptable, dans le cadre de la consultation du CSE sur la politique sociale de l'entreprise, nécessitent l'accord exprès des salariés et de l'employeur (Cass. soc. 28 juin 2023, n° 22-10293).

● **Chaineze Aneur**, Service juridique

#ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LA PRISE EN COMPTE DES EFFECTIFS POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections du CSE doivent être organisées dès lors que l'entreprise a atteint au moins 11 salariés pendant 12 mois consécutifs (C. trav., art. L. 2311-2). Le nombre de salariés à comptabiliser est arrêté à la date du premier tour du scrutin (Cass. soc., 5 févr. 2020, n° 19-13.444). Les règles de détermination de l'effectif sont fixées à l'article L. 1111-2 du Code du travail.

Il y a lieu de tenir compte des salariés inscrits à l'effectif (même ceux dont le contrat est suspendu), sauf lorsque la loi les exclut (apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires). Il faut aussi tenir compte également du temps travaillé (les salariés à temps partiel ou en CDD sont pris en compte au prorata de leurs temps de présence) puisque l'effectif à retenir est l'effectif de salariés à temps plein (ETP).

Enfin, le décompte des effectifs des entreprises de travail temporaire tient compte des travailleurs temporaires (salariés intérimaires) au prorata de leur temps de présence au cours des 12 mois précédents

(excepté quand ils effectuent un remplacement).

L'entreprise qui recourt à des salariés mis à disposition doit les comptabiliser dans les effectifs à la triple condition (C. trav. art. L. 1111-2):

- Que ces salariés soient présents dans les locaux;
- Qu'ils y travaillent depuis au moins 1 an;
- Qu'ils ne remplacent pas des salariés absents.

Toutefois, les travailleurs temporaires ne peuvent être électeurs ou éligibles au sein de l'entreprise utilisatrice (Cass. soc., 30 janv. 2008, n° 07-60.096).

Cela signifie que les travailleurs

temporaires ne peuvent être pris en compte pour déterminer la part d'hommes et de femmes inscrites sur la liste électorale dans le collège concerné. Les salariés mis à disposition, même s'ils ne sont pas éligibles dans l'entreprise utilisatrice, disposent quant à eux de la possibilité de choisir d'exercer leur droit de vote dans l'entreprise utilisatrice et non dans leur entreprise d'origine (C. trav., art. L. 1111-2; C. trav., art. L. 2314-23). Si c'est le cas, ils doivent être comptabilisés dans la proportion d'hommes et des femmes à prendre en compte pour l'établissement des listes de candidats.

● **Chaineze Aneur**, Service juridique



Pour rappel, dans chaque collège électoral, les listes comportant plusieurs candidats, titulaires et suppléants doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale. Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes (C. trav. art. L. 2314-30).

Le PAP doit comporter un certain nombre de dispositions, dont la proportion de femmes et d'hommes composant chaque collège électoral (Article L.2314-13 du CT). Il s'agit bien là des électeurs de chaque collège (capacité de vote, ce qui exclut de fait les intérimaires) et non pas de l'effectif à prendre en compte pour la mise en place ou le renouvellement du CSE.

#DÉLAI DE PRESCRIPTION

L'ACTION EN NULLITÉ D'UN ACCORD DOIT ÊTRE ENGAGÉE DANS LES DEUX MOIS

Le délai de prescription de l'action en nullité de tout ou partie d'un accord collectif a été modifié par l'ordonnance no 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective.

Depuis lors, sauf disposition légale spécifique, une telle action se prescrit par deux mois (C. trav., art. L. 2262-14).

En cas d'accord d'entreprise, ce délai court à compter de la notification dudit accord par la partie la plus diligente des organisations signataires à l'ensemble des organisations représentatives à l'issue de la procédure de signature.

Pour les accords de branche, le délai court à compter de leur publication au bulletin officiel (Cass. soc., 26 juin 2024, no 22-21.799).

Cela signifie que le juge ne pourra pas statuer sur la nullité d'un accord passer le délai mentionné, même si cet accord est manifestement illégal (C. trav. art. L. 2262-14-1). « *En fixant à deux mois le délai de recours de l'action en nullité contre une convention ou un accord collectif, le législateur a entendu garantir leur sécurité juridique en évitant qu'ils puissent être contestés longtemps après leur conclusion* » (Cons. const., 21 mars 2018, n° 2018-761 DC, § 33).

Toutefois, une décision du Conseil constitutionnel a expressément maintenu, au bénéfice du salarié, « *la possibilité de contester, sans condition de délai, par la voie de l'exception, l'illégalité d'une clause de convention ou d'accord collectif, à l'occasion d'un litige individuel la mettant en œuvre* » (Cons. const., 21 mars 2018, n° 2018-761 DC).

Les motifs pouvant être invoqués sont ceux relatifs au fond de l'accord mais également au non-respect

des conditions légales de validité de l'accord collectif (ex: la qualité des parties signataires). Dans ce cas-là, les clauses illégales de l'accord sont déclarées inopposables seulement pour le salarié concerné.

Par exception, le délai de prescription de deux mois n'est pas applicable en présence de dispositions légales spécifiques (C. trav., art. L. 2262-14).

- Accords portant sur les règles de consultation des représentants du personnel en cas de licenciement économique d'au moins 10 salariés dans une même période de

30 jours. Le délai dans ce cas est de trois mois à compter de la date de dépôt de l'accord (C. trav., art. L. 1233-21; C. trav., art. L. 1233-24; C. trav., art. L. 2231-6);

- Accords sur le contenu du PSE prévus à l'article L. 1233-24-1 du Code du travail, qui ne peuvent être contestés qu'à travers la décision de validation de l'accord par la Dreets devant le tribunal administratif (C. trav., art. L. 1235-7-1);

- Accords portant ruptures conventionnelles collectives prévus à l'article L. 1237-17 du Code du travail (C. trav., art. L. 1237-19-8).



Il est toujours possible de mettre fin à un accord à durée indéterminée, passé le délai de 2 mois invoqué. Les organisations syndicales signataires ou adhérentes à l'accord peuvent le dénoncer en suivant les règles mentionnées à l'article L. 2261-10 du Code du travail.

Toutefois, contrairement à l'annulation de l'accord, la dénonciation n'a pas d'effet rétroactif et n'emporte des conséquences que pour l'avenir.

#RAPPROCHEMENT DES BRANCHES

DEUX NOUVELLES CCN EN CONSTRUCTION!

Dans le précédent numéro du magazine, nous avons esquissé les contours de la vaste restructuration des branches professionnelles entreprise depuis 2016 par les pouvoirs publics. Rappelons que cette restructuration a pour objectif de remédier à leur éparpillement en constituant un socle conventionnel, notamment au profit des PME non couvertes par des accords d'entreprises, de dynamiser la négociation collective par le renforcement des acteurs et de mutualiser les moyens des branches afin de coordonner et de faciliter leurs différentes fonctions.

Depuis la promulgation de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016,

le nombre de conventions collectives est passé de 700 à environ 200, les moins actives et celles regroupant moins de 5000 salariés ayant pour vocation à être rattachées à des branches de plus grande envergure, présentant des conditions sociales et économiques comparables et dont l'activité conventionnelle régulière se traduit par un dialogue social dynamique. Actuellement, les processus de fusion incluent des négociations inter-entreprises destinées à harmoniser et améliorer les conventions collectives et traiter des situations spécifiques aux anciennes branches, en particulier pour ce qui concerne les grilles de classifications et les minima salariaux.

Comme nous le soulignons dans l'article précédent, la FGTA-FO est, dans la plupart des cas, partie prenante du rapprochement des branches des secteurs qu'elle représente, dans la mesure où celui-ci constitue une opportunité de tirer vers le haut les accords salariaux et les conditions de travail en les alignant sur les mieux-disants.

Nous avons traité précédemment le cas particulier des entreprises de Roquefort. Cette fois, nous évoquons d'une part le rapprochement du SNIPO (Syndicat national des industriels et professionnels des œufs) qui a souhaité intégrer la Boulangerie industrielle représentée par la FEB (Fédération des entreprises de boulangerie et de pâtisserie industrielles), d'autre part le rapprochement des branches Boucherie et Poissonnerie.

BOULANGERIE INDUSTRIELLE : L'ACCORD DE RAPPROCHEMENT SNIPO ET FEB EN PASSE D'ÊTRE SIGNÉ

Ce projet de rapprochement a fait



l'objet de deux accords, le 2 février 2021 et le 5 avril 2022, destinés à former un ensemble économique et social cohérent, à définir les moyens donnés aux partenaires sociaux dans le cadre de cette négociation de rapprochement des textes conventionnels et d'organiser les modalités de négociation d'une Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'interprétation CPPNI, commune à la branche nouvellement créée. Cet accord doit permettre de favoriser la mutualisation et la continuité d'un dialogue social constructif, avec pour ambition de s'approcher au plus près des besoins des salariés des réalités des métiers, du contexte économique des entreprises et des spécificités sectorielles, en mettant en avant les points communs et les ambitions de ces branches, à savoir :

- Une connaissance et une reconnaissance mutuelle des activités exercées au sein du secteur agroalimentaire;
- La poursuite d'un dialogue social de qualité et de la négociation collective dans l'intérêt des salariés et des entreprises;
- La valorisation des compétences, du savoir-être et du savoir-faire

des salariés contribuant à la compétitivité des entreprises;

- La complémentarité des filières et des processus industriels;
- La possibilité de construire des outils répondant aux besoins des salariés et des entreprises en matière, notamment, d'attractivité et d'évolution des métiers.

Voici les principales avancées obtenues, notamment par FO, dans le cadre des négociations qui touchent à leur conclusion en cette fin d'année 2024.

- FO, force de proposition, va accroître ses chances d'entrer dans les entreprises de production d'œufs, dont les salariés verront leurs dispositions sociales fortement augmenter par l'alignement de la CCN FEB.
- Dans le même temps, les salariés de la FEB ne verront pas leurs baisses! Bien au contraire, dans la mesure où certaines dispositions ont été revues à la hausse, avec notamment un 13^e mois pour tous au bout d'un an d'ancienneté dès 2028, et la mise en place des fonds du paritarisme.

● Christian Crétier, Secrétaire fédéral

#BOUCHERIE ET POISSONNERIE

LA FGTA-FO SIGNE LA NOUVELLE CCN

Signataire de la nouvelle convention collective nationale (CCN) qui regroupe la boucherie et la poissonnerie, conjointement avec les cinq organisations syndicales concernées, la FGTA-FO se félicite d'avoir porté cette négociation qui a abouti après cinq ans de travaux studieux et constructifs.

Nous avons maintenu les droits des salariés et même obtenu des améliorations sur de nombreux postes parmi lesquels:

- Protection sociale: amélioration des garanties pour entamer une convergence entre les deux secteurs,
- Droits syndicaux: clarification et amélioration du cadre général de la négociation avec des délégations et des modalités de prise en charge pour les participations des salariés lors des commissions paritaires,
- Congés pour événements familiaux: révision du nombre de jours,
- Formation professionnelle et apprentissage: mise à jour des dispositifs et renforcement du rôle de la CPNEFP.

D'une manière générale, les travaux ont également permis de mettre à jour et de reprendre des textes dont les rédactions dataient de près de 40 ans. Globalement, la convergence a été faite. Les travaux ont été exigeants et menés dans l'intérêt général. Cependant plusieurs dispositifs conventionnels, dont l'harmonisation n'était pas possible dans l'immédiat, ont été portés dans les annexes. Ces points étaient trop spécifiques pour une convergence ou nécessitaient trop de temps pour y parvenir. Ils continueront périodiquement de faire l'objet de négociations: on peut citer notamment les sujets de la classification, de la grille des salaires, du contingent d'heures supplémentaires, des régimes de santé et de prévoyance, de l'indemnité

de départ en retraite et des taux de cotisations retraite (gestionnaires différents actuellement).

Nous attendons désormais l'extension, qui va prendre un peu temps. La FGTA-FO va œuvrer pour qu'elle soit effective avant la fin de l'année 2025.

● **Didier Pieux**, Secrétaire fédéral

Découvrez la vidéo de Didier Pieux sur cette nouvelle convention collective! (lien de la vidéo: <https://youtu.be/VfeArfDZh14>)



L'Art de la Viande



GROUPE BIGARD - Z.I. de Kergostiou - CS 70053 - 29393 QUIMPERLÉ CEDEX

Tél. : 02 98 06 24 24 - www.bigard.fr

swile

c'est bien plus que
des titres-resto.

Titres cadeaux

Culture

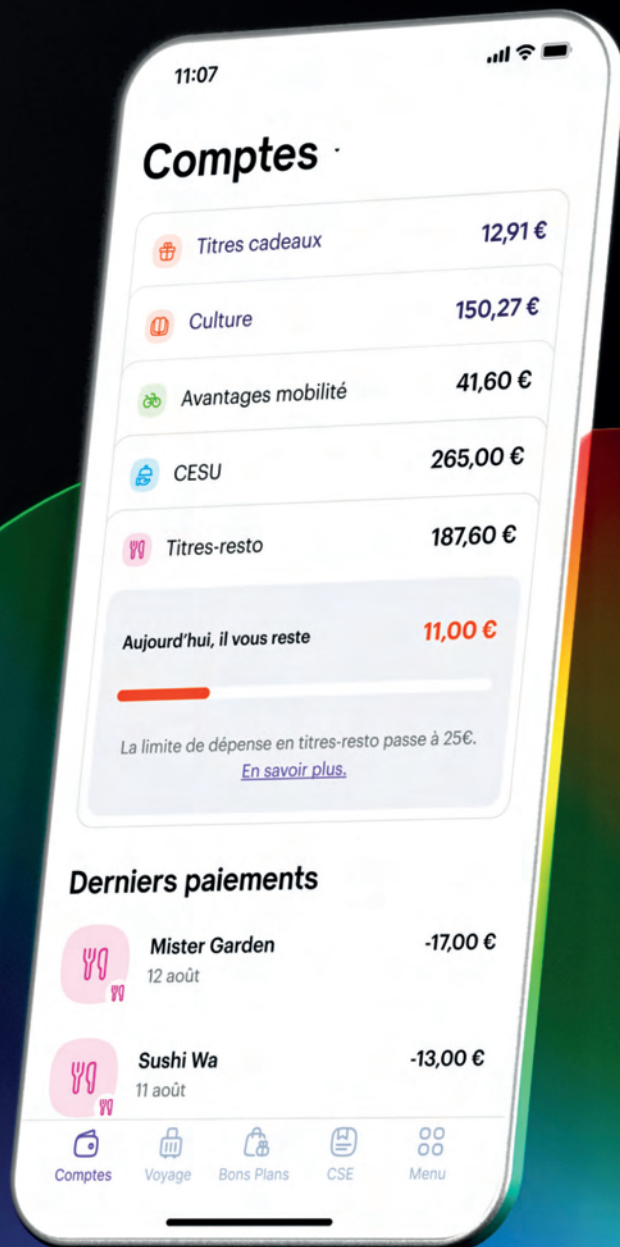
Bons plans

Plateforme CSE

Voyages d'affaire

Mobilité

CESU



TOUS LES AVANTAGES SALARIÉS
ENFIN RÉUNIS DANS UNE SEULE APPLICATION.

swile.co